

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2022B_12_075

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-deux, le deux décembre à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la **Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise**, sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS :

- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER POUR LA PROMOTION ET L'OBSERVATOIRE TOURISTIQUE ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE, DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE ET DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

Monsieur le Président donne la parole à Madame RINEAU.

Madame RINEAU rappelle que le Syndicat Mixte Sud Vendée Tourisme, qui avait pour principales missions la promotion et l'observation touristique du Sud Vendée, sera dissout au 31 décembre 2022.

Dans un même temps, en vue de la création de l'Agence d'Attractivité Vendée Grand Sud, les Offices de Tourisme Pays de Fontenay-Vendée, Pays de La Châtaigneraie et Vendée Marais poitevin ont exprimé le souhait de pouvoir commencer à travailler de manière collective sur les outils de promotion pour 2023, et de poursuivre la gestion de l'observatoire touristique, via l'outil Flux Vision.

VU la délibération n° 2022CC_10_208 du 25 octobre 2022 approuvant la dissolution du Syndicat Mixte « Sud Vendée Tourisme » au 31 décembre 2022 qui avait pour missions la promotion et l'observation touristique du Sud Vendée,

VU la délibération n° 2022CC_10_209 du 25 octobre 2022 approuvant les statuts pour la création de l'Agence d'Attractivité Vendée Grand Sud au 1^{er} janvier 2023, sous la forme d'une SPL, ayant pour objet de concevoir et mettre en place une offre de services de qualité liée à l'information, à la promotion au développement économique, touristique et au marketing territorial,

CONSIDERANT que le tourisme sera intégré à l'Agence d'Attractivité au cours du deuxième semestre 2023,

CONSIDERANT la volonté des Offices de Tourisme Pays de Fontenay-Vendée, Pays de La Châtaigneraie et Vendée Marais poitevin de :

- Commencer à travailler de manière collective sur les outils de promotion dès le début d'année 2023, permettant de mutualiser les frais de conception, d'impression et de diffusion des éditions,

- Poursuivre la gestion de l'observatoire touristique, via l'outil Flux Vision, actuellement déployé sur l'ensemble des territoires de Vendée, en partenariat avec Vendée Expansion.

CONSIDERANT les coûts prévisionnels relatifs aux outils de promotion et d'observation touristiques suivants,

		Prestataires	Coûts (TTC)
Carte touristique	Conception	IZATIS communication	5 897,45 €
	Impression (estimation)		5 000 €
Magazine	Conception - rédaction	L'Ours en Plus	14 388 €
	Impression		15 950 €
	Diffusion		11 259,60 €
Flux Vision (observatoire) (estimation)		Orange Business Services	6 500 €
TOTAL			58 995,05 €

CONSIDERANT que la prise en charge entre les Communautés de Communes de ce montant prévisionnel de 58 995,05 € TTC est prévue, dans le respect de la répartition mentionnée de la manière suivante :

Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée (50 %)	29 497,53 €
Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise (25 %)	14 748,76 €
Communauté de Communes Pays de La Châtaigneraie (25 %)	14 748,76 €

CONSIDERANT qu'en cas de baisse des montants prévisionnels, les Communautés de Communes conviennent qu'une réfaction de l'indemnisation sera appliquée dans le respect du prorata ci-avant défini,

CONSIDERANT qu'en cas de hausse des montants prévisionnels, les Communautés de Communes conviennent, avant d'engager toutes nouvelles dépenses, d'approuver conjointement cette hausse par un accord préalable,

CONSIDERANT la réalisation d'une convention de partenariat financier entre les Communautés de Communes Pays de Fontenay-Vendée, Pays de la Châtaigneraie et Vendée Sèvre Autise permettant de fixer les modalités de partenariat,

Monsieur le Président demande au Bureau :

- d'approuver la convention avec les Communautés de Communes Pays de Fontenay-Vendée et Pays de La Châtaigneraie, telle que jointe en annexe, pour la promotion et l'observatoire touristique 2023,
- de l'autoriser à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Approuve la convention avec les Communautés de Communes Pays de Fontenay-Vendée et Pays de La Châtaigneraie, telle que jointe en annexe, pour la promotion et l'observatoire touristique 2023.
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention, telle que jointe en annexe.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 2 décembre 2022

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN



**Convention de partenariat financier
pour la promotion et l'observatoire touristique
entre les Communautés de communes de Vendée Sèvre Autise, du
Pays de Fontenay-Vendée et du Pays de La Châtaigneraie**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE,
représentée par Monsieur Michel BOSSARD, Président, dûment habilité par la décision n° _____ en date du 2 décembre 2022 de son Bureau communautaire

Ci-après désignée CCVSA,

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE,
représentée par Monsieur Ludovic HOCBON, Président, dûment habilité par la délibération n° _____ en date du 19 décembre 2022 de son Conseil communautaire

Ci-après désignée CCPFV,

ET

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE,
représentée par Monsieur Valentin JOSSE, Président, dûment habilité par la délibération n° C___/2022 en date du 15 décembre 2022 de son Conseil communautaire,

Ci-après désignée CCPLC,

Ci-après désignés ensemble par les « signataires »,

Vu l'article 1 101 et suivants du Code civil prévoyant notamment que « *Le contrat est un accord de volontés entre deux ou plusieurs personnes destiné à créer, modifier, transmettre ou éteindre des obligations* ».

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Exposé :

Le Syndicat Mixte Sud Vendée Tourisme (SVT), qui avait pour principales missions la promotion et l'observation touristique du Sud Vendée, dont la création de cartes et magazines touristiques, sera dissout au 31 décembre 2022, par délibération concordante de ses membres.

En parallèle, et en vue de la création de la Société Publique Locale (SPL) Vendée Grand Sud par les signataires, les Offices de Tourisme Vendée Marais poitevin, Pays de Fontenay-Vendée et Pays de La Châtaigneraie ont exprimé le souhait de maintenir et adapter les supports de communication précités, portés initialement par SVT, pour pouvoir :

- commencer à travailler de manière collective sur les outils communs de promotion pour 2023,
- mutualiser les frais de conception, d'impression et de diffusion des éditions,
- et poursuivre la gestion de l'observatoire touristique, via l'outil Flux Vision, actuellement déployé sur l'ensemble des territoires de Vendée, en partenariat avec Vendée Expansion.

Dans ce contexte, la CCPFV s'est portée volontaire pour supporter les coûts liés à la création et à la gestion de ces outils, qui seront ensuite refacturés à la CCVSA et à la CCPLC, au prorata de leur participation au capital de la SPL Vendée Grand Sud (définie par délibération concordante des 3 EPCI approuvant les statuts de ladite SPL), qui pour rappel est établie comme suit :

- CCPFV : 50 %
- CCVSA : 25 %
- CCPLC : 25 %

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à fixer les modalités de partenariat entre les signataires pour :

- la conception, l'impression et la diffusion de la carte touristique,
- la conception, l'impression et la diffusion du magazine touristique,
- et la gestion de l'observatoire touristique.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS

Les signataires affirment leur volonté de mettre en œuvre un système de collaboration visant à optimiser l'efficacité de leurs actions de promotion et d'observation.

Concernant les éditions, la réalisation commune de ces supports de communication permettra de :

- Répondre aux demandes de renseignements des clientèles touristiques,
- Accroître la notoriété et la fréquentation de la destination Sud-Est Vendée.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DES PARTIES

3.1 – CCPFV

La CCPFV s'engage, pour le compte des signataires, à gérer directement les relations avec les prestataires retenus pour l'objet de la présente convention, sous réserve d'avoir au préalable validé la définition du besoin avec la CCVSA et la CCPLC.

La CCPFV aura pour mission de régler les factures auprès desdits prestataires, dans le cadre des engagements pris.

Elle devra informer la CCVSA et la CCPLC des échéances liées au calendrier des missions confiées aux prestataires précités, et notamment :

- des dates butoir de transmission de documents participants à la conception des outils de promotion,
- ainsi que de tout retard de diffusion desdits documents par les prestataires retenus.

3.2 – CCPLC, CCVSA

La CCVSA et la CCPLC devront se rendre disponibles en temps utile pour collaborer en vue de la réussite du projet objet de la présente convention.

La CCVSA et la CCPLC s'engagent à régler le montant financier de leur participation pour le présent objet de la convention, dans le respect des conditions mentionnées à l'article n° 4 de la présente convention.

ARTICLE 4 – COÛTS ET INDEMNISATIONS

Les coûts prévisionnels relatifs aux prestations objet de la présente convention sont les suivants (devis détaillés en annexe) :

		Prestataires	Coûts (TTC)
Carte touristique	Conception	IZATIS communication	5 897,45 €
	Impression (estimation)		5 000 €
Magazine	Conception - rédaction	L'Ours en Plus	14 388 €
	Impression		15 950 €
	Diffusion		11 259,60 €
Flux Vision (observatoire) (estimation)		Orange Business Services	6 500 €
TOTAL			58 995,05 €

La prise en charge entre les signataires de ce montant prévisionnel de 58 995,05 € TTC est prévue, dans le respect de la répartition mentionnée dans le préambule de la présente convention, de la manière suivante :

Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée (50 %)	29 497,53 €
Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise (25 %)	14 748,76 €
Communauté de Communes Pays de La Châtaigneraie (25 %)	14 748,76 €

À travers cette convention, la CCVSA et la CCPLC autorisent la CCPFV à signer les devis et s'engagent à procéder au versement de l'indemnisation mentionnée ci-dessus, dans un délai d'un mois à compter de la réception de l'avis des sommes à payer émis par la CCPFV, transmis avec un justificatif des dépenses engagées par cette dernière (facture de la prestation).

En cas de baisse des montants prévisionnels, les signataires conviennent qu'une réfaction de l'indemnisation par signataire sera appliquée dans le respect du prorata ci-avant défini.

En cas de hausse des montants prévisionnels, les signataires conviennent, avant d'engager toutes nouvelles dépenses, d'approuver conjointement cette hausse par un accord préalable.

ARTICLE 5 : DURÉE, RECONDUCTION ET RÉILIATION

La présente convention est conclue à compter du 21 décembre 2022 et prendra fin à compter de l'entrée en vigueur de la convention d'objectifs relative au tourisme avec la SPL Vendée Grand Sud.

La présente convention pourra faire l'objet d'une reconduction expresse par voie d'avenant, dans les mêmes termes que la convention initiale.

Elle pourra être résiliée d'un commun accord entre les signataires.

ARTICLE 6 : LITIGES ET DIFFERENDS

Pour tout litige à intervenir pour l'exécution des présentes, les parties conviennent dès à présent de tout mettre en œuvre afin de trouver une solution à l'amiable.

À défaut d'un règlement à l'amiable, elles entendent de soumettre leurs différends aux tribunaux compétents.

Fait en 3 exemplaires originaux, à leur siège respectif, le 21 décembre 2022.

Pour la Communauté de communes
de Vendée Sèvre Autise,
Le Président,

Michel BOSSARD

Pour la Communauté de communes
du Pays de Fontenay-Vendée,
Le Président,

Ludovic HOCBON

Pour la Communauté de communes
du Pays de La Châtaigneraie,
Le Président,

Valentin JOSSE

ANNEXE : DEVIS PRESTATAIRES

Conception graphique de la carte touristique – Agence IZATIS communication



CONSEIL | CONCEPTION | CRÉATION GRAPHIQUE | CARTOGRAPHIE | MOTION DESIGN / WEB

Communauté de Communes
Vendée Sèvre Autise
25, rue de la Gare - Oulmes
85420 RIVES-D'AUTISE

OFFRE COMMERCIALE N° D2- 15-11-22
Vannes, mardi 15 novembre 2022

Dossier suivi par Adeline Ménard

Designation : Création graphique de la carte touristique 2023	Quantité	Total HT
Création graphique de la carte du territoire R°V° – Format 80 x 42 cm (à déterminer)		
1- Notre devis comprend :		
- Pour le verso côté carte :		
- Création graphique personnalisée de la cartographie du territoire comprenant 58 communes, matérialisation des alentours en nuances grisées.		
- Détermination des différents niveaux de lecture selon listing de votre cahier des charges		
- Cartographie comprenant la délimitation du territoire, les axes routiers, les cours d'eau, les espaces boisés, le PNR du Marais Poitevin et ses canaux, voie ferrée, localisation des villes et des noms des communes, localisation des points d'intérêts patrimoniaux (illustrations à créer voir prix unitaire), création des pictogrammes pour les informations pratiques et pour la localisation des points d'intérêts, carte de situation, échelle, boussole, légendes...		
- Pour le recto :		
- Création de la couverture et du dos de couverture selon la ligne graphique du magazine (fournie)	1	4 930,00 €
- Mise en page des textes et photos selon éléments fournis par vos soins		
- Mise en forme selon la ligne graphique du magazine, des incontournables, des idées journées et week-ends, encarts Les Fontenantes et Baludik		
- Pour l'ensemble du document :		
- Conseil pour le format et le papier, réalisation du cahier des charges techniques pour l'impression		
- Numérisation ou mise aux normes graphiques des photos, logos ou illustrations, corrections orthographiques et grammaticales avec notre logiciel « Prolexis »		
- Épreuves numérique et PDF Acrobat par mail pour la présentation des BAT		
- Corrections éventuelles après lecture des BAT, 4 à 6 échanges		
- Préparation et mise aux normes « fogra » des fichiers pour l'impression.		
- Fourniture des fichiers au format PDF haute et basse définition		
2- Réalisation des illustrations isométriques (voir dossier référence - Prix unitaire 110 euros HT)	6	660,00 €
- Réalisation des illustrations isométriques pour illustrer les points d'intérêts (patrimoine bâti et nature)		
TOTAL HT		5 590,00 €
TVA 5,5 %		307,45 €
TOTAL TTC		5 897,45 €

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information.
Devis valable 3 mois, au delà nous consulter.
Mode et délai de Paiement : 30 jours à réception de la livraison de votre commande

Ce devis nous vaut la tenue de vos ordres, veuillez nous faire parvenir un exemplaire signé. Merci.
J'ai pris soin d'assurer le dossier de travaux de la livraison et des modalités de paiement.

BON POUR ACCORD LE

Signature



IZATIS communication
2 Avenue Edouard Herriot - 56000 VANNES
02 97 26 00 42
contact@izatls.com - www.izatls.com
SARL SCOP au capital variable SIRET 434 547 311 00044 APE 1813 Z TVA FR 66434547311

~ Jardiniers d'idées ~

Conception graphique du magazine touristique – Agence L'Ours en Plus



L'OURS en PLUS

AGENCE
de **COMMUNICATION**
& d'**ÉDITION**

4 chemin des Douets
Les Fossés
Saint-Florent-des-Bois
85310 RIVES DE L'YON

www.loursenplus.fr
info@loursenplus.fr



SAS au capital de 10 000 €
RCS La Roche-sur-Yon
B 530 096 965
TVA intracommunautaire
FR60530096965

Devis : SL/775
Date : 24 octobre 2022

Client :
Office de Tourisme de Fontenay Vendée
Place de Verdun
85 200 Fontenay le Comte

DESIGNATION	MONTANT H.T.
ÉDITIONS 2023	
MAGAZINE	
Forfait de Création graphique, direction artistique, conseil éditorial, coordination, achats d'art, suivi pour réaliser vos supports magazine et plan, + Appréhension des éléments de contexte, conseil ligne éditoriale et graphique, briefs prestataires, + Création graphique des maquettes, + Suivi du projet de la commande à la livraison, + Fichiers impression, basse définition, haute définition, version pour plateforme de diffusion (poids pouvant aller jusqu'à 250Mo), 1ère de couverture en jpeg. + Droits de reproduction du mag à l'identique et diffusion cédés Mention obligatoire : © Agence créative L'Ours en Plus - info@loursenplus.fr - 06 86 87 12 33 Illustrations - Photos : © Adobe - © Agence créative L'Ours en Plus - info@loursenplus.fr - 06 86 87 12 33 + Hors : droits commerciaux et fichiers sources.	2 500,00
Exécution/PAO du magazine + 64 pages intérieures + 4 de couverture, + Insertion contenus textes, photos, encarts publicitaires le cas échéant et contenus libres de droits, fournis par vos soins, corrigés et validés en amont, + Couverture comprise, hors illustration ou photo personnalisées, + A/R de corrections du magazine.	4 280,00
Conception rédactionnelle et/ou réécriture + Rédaction : 125,00 € HT le feuillet (1500 signes avec espaces) + Frais de déplacement en sus le cas échéant (0,56 km) + 60,00 € HT/interview en complément le cas échéant + Estimation max alloué : 36 feuillets soit 54 000 caractères	Ex budget max alloué 4 500,00
+ Forfait iconographie, type pour un carnet illustré : recherche, achats, hors premium des croquis, illustrations classiques, aquarelles, stickers et pictos, en banque d'image et le cas échéant dans notre photothèque pour votre magazine, 20/30 max	300,00
Options : + Couverture illustration rappelant le territoire, soit un mixte photo / illustration, soit en apportant de l'illustration sur la photo, soit en modernisant la photo (aplaf de couleurs...) = 660,00 €HT + Couverture illustrée personnalisée = 1 500,00 €HT	
<input type="checkbox"/> En cochant cette case, je souhaite arrondir mon tarif pour participer à la reforestation avec L'Ours en Plus qui s'engage à reverser la somme dans sa démarche environnementale. En effet, afin de compenser les CO ₂ produits par son activité print et web, l'agence s'investit notamment à planter des arbres depuis plus d'un an avec Reforestation. N'hésitez pas à vous associer davantage à notre démarche.	
Total HT : €	



BON POUR ACCORD

L'ACCEPTATION DE CE DEVIS ENTRAÎNE L'ACCEPTATION
DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE L'AGENCE
DONT UN EXEMPLAIRE M'A ÉTÉ REMIS.

DATE :

SIGNATURE ET CACHET :

Votre contact : Stéphanie Lechat 06 86 87 12 33 - stephanie@loursenplus.fr
Notre devis est valable 7 jours, et ne le restera qu'après acceptation réciproque.
Nos tarifs s'entendent hors taxe - T.V.A. 10% à vérifier sur <https://www.snc.fr/e-b-a-ba/fiscallite/>

Impression du magazine touristique – Agence L'Ours en Plus



L'OURS en PLUS

AGENCE
de **COMMUNICATION**
& d'**ÉDITION**

4 chemin des Douets
Les Fossés
Saint-Florent-des-Bois
85310 RIVES DE L'YON

www.loursenplus.fr
info@loursenplus.fr



SAS au capital de 10 000 €
RCS La Roche-sur-Yon
B 530 096 965

TVA intracommunautaire
FR60530096965

Devis : SL/776
Date : 24 octobre 2022

Client :
Office de Tourisme de Fontenay Vendée
Place de Verdun
85 200 Fontenay le Comte

DÉSIGNATION	MONTANT H.T.
ÉDITIONS 2023	
MAGAZINE	
Impression	
+ 64 pages + couverture 4 pages	
+ Format ouvert : 34 x 24 cm / Plié : 17 x 24 cm	
+ Impression quadri recto verso	
+ Offset 200 grs PEFC pour la couverture	
+ Offset 100 grs PEFC pour l'intérieur	
+ Façonnage : Dos Carré Sans Couture PUR	
Emballage et livraison	
+ Mise en cartons étiquetés	
+ Livraison 2 points 85	
+ Tirage : 20 000 exemplaires	14 500,00
+ 1000 = + 630€/1000 ex	
COMMANDE PAPIER IMMÉDIATE IMPÉRATIVE	
L'ÉVOLUTION DU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES PEUT NOUS CONTRAINDRE À RÉAJUSTER NOTRE DEVIS SELON LES COURS EN VIGUEUR.	
La pénurie d'énergie et de main-d'oeuvre chez les transporteurs nécessite d'être prévoyant quant au délai d'impression et de livraison.	
<input type="checkbox"/> En cochant cette case, je souhaite arrondir mon tarif pour participer à la reforestation avec L'Ours en Plus qui s'engage à reverser la somme dans sa démarche environnementale. En effet, afin de compenser les CO ₂ produits par son activité print et web, l'agence s'investit notamment à planter des arbres depuis plus d'un an avec Reforestation. N'hésitez pas à vous associer davantage à notre démarche.	
Total HT :	€

BON POUR ACCORD
L'ACCEPTATION DE CE DEVIS ENTRAÎNE L'ACCEPTATION
DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE L'AGENCE
DONT UN EXEMPLAIRE M'A ÉTÉ REMIS.

DATE :
SIGNATURE ET CACHET :

Votre contact : Stéphanie Lechat 06 86 87 12 33 - stephanie@loursenplus.fr
Notre devis est valable 7 jours, et ne le restera qu'après acceptation réciproque.
Nos tarifs s'entendent hors taxe - T.V.A. 10% à vérifier sur <https://www.sne.fr/le-b-a-ba/fiscalite/>

Diffusion du magazine touristique – Agence L'Ours en Plus



L'OURS en PLUS

AGENCE
de **COMMUNICATION**
& d'**ÉDITION**

4 chemin des Douets
Les Fossés
Saint-Florent-des-Bois
85310 RIVES DE L'YON

www.loursenplus.fr
info@loursenplus.fr



SAS au capital de 10 000 €
RCS La Roche-sur-Yon
B 530 096 965
TVA intracommunautaire
FR60530096965

Devis : SL/777
Date : 20 octobre 2022

Client :
Office de Tourisme de Fontenay Vendée
Place de Verdun
85 200 Fontenay le Comte

DESIGNATION	MONTANT H.T.
ÉDITIONS 2023	
DIFFUSION- DEPOT CIBLE SANS PLV - Coordination, conseil de diffusion selon critères et budget alloué, recherche, demande de devis, commande, planning, suivi, expertise, accompagnement, brieFs prestataires, plan de diffusion équivalent aux années précédentes	550,00
Zone : Pays de Fontenay jusqu'à Niort Points de dépôt : 300 points Hébergements et commerces (en privilégiant les salles d'attente) Période : avril - mai 2023 Quantité : 1500 exemplaires	1 940,00
Zones : Nord Charente Maritime: La Rochelle et Agglo (sauf Iles de Ré et d'Oléron) + Rochefort Points de dépôt : 100 points Hôtels et commerces (en privilégiant les salles d'attente) Période : avril - mai 2023 Quantité : 500 exemplaires	645,00
Zone : Littoral vendéen des Sables à l'Aiguillon Points de dépôt : 150 points Hébergements, campings, commerces (en privilégiant les salles d'attente) Période : avril - mai 2023 Quantité : 750 exemplaires	966,00
Zone : La Roche sur Yon Points de dépôt : 50 points Hôtels et commerces (en privilégiant les salles d'attente) Période : Avril - Mai 2023 Quantité : 250 exemplaires	323,00
Zone : Nantes et Agglo Points de dépôt : 150 points Hôtels et commerces (en privilégiant les salles d'attente) Période : avril - mai 2023 Quantité : 750 exemplaires	966,00
Zone : Deux Sèvres Points de dépôt : 150 points Hôtels et commerces (en privilégiant les salles d'attente) Période : avril - mai 2023 Quantité : 750 exemplaires	966,00

BON POUR ACCORD
 L'ACCEPTATION DE CE DEVIS ENTRAÎNE L'ACCEPTATION
 DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE L'AGENCE
 DONT UN EXEMPLAIRE M'A ÉTÉ REMIS.
 DATE, SIGNATURE ET CACHET :

Votre contact : Stéphanie Lechat 06 86 87 12 33 - stephanie@loursenplus.fr
 Notre devis est valable un mois, et ne le restera qu'après acceptation réciproque.
 Nos tarifs s'entendent hors taxe (T.V.A. 20 %)



TOURS en PLUS

**AGENCE
de COMMUNICATION
& d'ÉDITION**

4 chemin des Douets
Les Fossés
Saint-Florent-des-Bois
85310 RIVES DE L'YON

www.loursenplus.fr
info@loursenplus.fr



SAS au capital de 10 000 €
RCS La Roche-sur-Yon
B 530 096 965
TVA intracommunautaire
FR60530096965

Devis : SL/778
Date : 20 octobre 2022

Client :
Office de Tourisme de Fontenay Vendée
Place de Verdun
85 200 Fontenay le Comte

DESIGNATION	MONTANT HT
- EDITIONS 2023	
DIFFUSION (SUITE)- DÉPÔT CIBLE SANS PLV	
Zone : Poitiers Points de dépôt : 100 points Hôtels et commerces (en privilégiant les salles d'attente) Période : Avril - Mai 2023 Quantité : 500 magazines	644,00
Zone : Cholet Points de dépôt : 80 points Hôtels et commerces (en privilégiant les salles d'attente) Période : Avril - Mai 2023 Quantité : 400 magazines	515,00
Zone : Angers Points de dépôt : 120 points Hôtels et commerces (en privilégiant les salles d'attente) Période : Mars - Avril - Mai 2022 Quantité : 600 magazines	772,00
Zone : Tours Points de dépôt : 80 points Hôtels et commerces (en privilégiant les salles d'attente) Période : Avril - Mai 2022 Quantité : 400 magazines	515,00
Zone : alentours du Puy du Fou Points de dépôt : 50 points Hôtels, campings, commerces de proximité Période : Mai - Août 2022 Quantité : 250 magazines	323,00
Zone : alentours du Futuroscope Points de dépôt : 40 points Hôtels, campings, commerces de proximité Période : Mai - Août 2022 Quantité : 200 magazines	258,00
Total = 9 383 €HT pour 6 850 magazines diffusés	
nb : Possibilité de distribution de magazines dans les salles d'attente sur un réseau de 150 grandes entreprises sur Paris IDF 3000 ex sur 1 mois jusqu'à épuisement = 1 200 €HT	

BON POUR ACCORD
L'ACCEPTATION DE CE DEVIS ENTRAÎNE L'ACCEPTATION
DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE L'AGENCE
DONT UN EXEMPLAIRE M'A ÉTÉ REMIS.
DATE :
SIGNATURE ET CACHET :

Votre contact : Stéphanie Lechat 06 86 87 12 33 - stephanie@loursenplus.fr
Notre devis est valable un mois, et ne le restera qu'après acceptation réciproque.
Nos tarifs s'entendent hors taxe (T.V.A. 20 %)

